



SICEC
21, bd Gustave Morizot
21400 Châtillon sur Seine
☎ 03.80.81.56.25
☎ 03.80.91.18.58
contact@sicec.fr

COMPTE RENDU

Comité syndical du Syndicat Intercommunal des cours d'Eau Châtillonnais du mercredi 23 mars 2016 CHATILLON-SUR-SEINE

Présents : Messieurs HEURET, HERGUEUX, VIGNIER, NAUDINOT, CUMBO, PEUSSOT, BRULEY, CHERITAT, PRIEUR, MAITRHENRY, CHAUVE, AUBRY, MARTINY, MARS, REGNER, TILQUIN, LAZZAROTTI, FLEUROT, RIARD, LENI, GRANDJEAN (suppléant), DELVAL, ROGNON, VERSCHRAEGHEN, CHAUVE, VINOT, STIVALET, MALGRAS, LEGENDRE (suppléant), PUCH, ORMANCEY, CHAUVOT, TROISGROS, MENETRIER, TRINQUESSE.

Soit 33 membres présents.

Membres excusés : Gérard MALNOURY et Christophe VERDOT.

Le Président accueille les participants et fait valider le compte-rendu du comité précédent. Il annonce ensuite l'ordre du jour :

- Compte administratif et compte de gestion 2015,
- Augmentation de l'indice majoré de l'attachée territoriale secrétaire-comptable-chargée de communication,
- Augmentation de l'indice majoré de l'ingénieur zone humide – érosion/ ruissellement,
- Augmentation de l'indice majoré du technicien de rivière chargé du secteur aubois,
- Demande de financement des actions de communication 2016
- Accueil et financement d'un stagiaire pour la poursuite du suivi de l'impact morphologique de l'effacement d'ouvrages hydrauliques
- Budget primitif 2016.

Thierry NAUDINOT donne la parole à Madame CHOUARDOT, trésorière, pour la présentation du compte de gestion et du compte administratif (voir documents PDF).

- **Compte de gestion 2015 :**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015,

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé par le trésorier pour l'exercice 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Oui à l'unanimité.

- **Augmentation de l'indice majoré de l'attachée territoriale secrétaire-comptable-chargée de communication :**

Afin de tenir compte de la charge de travail conséquente ainsi que de l'ancienneté de l'attachée territoriale secrétaire-comptable-chargée de communication du SICEC, il est proposé d'augmenter son indice majoré de rémunération.

L'agent pourra donc percevoir une rémunération allant de l'IM 417 à l'IM 433, ce qui correspondra à une augmentation de 50 € nets au 1^{er} avril 2016, puis une seconde augmentation de 50 € nets au 1^{er} décembre 2016.

Le comité syndical, après discussion, accepte cette augmentation d'indice et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives

Vote : Oui à l'unanimité.

- **Augmentation de l'indice majoré de l'ingénieur zone humide – érosion/ ruissellement :**

Afin de tenir compte de la charge de travail conséquente ainsi que du niveau de formation initial de la chargée de missions zone humide – érosion/ ruissellement du SICEC, il est proposé d'augmenter son indice majoré de rémunération à partir du 1^{er} juillet 2016, de l'IM 428 à l'IM 459, soit une augmentation de 100 € nets par mois.

Le comité syndical, après discussion, accepte cette augmentation d'indice et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives

Vote : Oui à l'unanimité.

- **Augmentation de l'indice majoré du technicien de rivière chargé du secteur aubois :**

Afin de tenir compte de l'évolution des qualités professionnelles du technicien de rivière chargé du secteur aubois, il est proposé d'augmenter son indice majoré de rémunération à partir du 1^{er} avril 2016, de l'IM 375 à l'IM 383, soit une augmentation de 20 € nets par mois.

Le comité syndical, après discussion, accepte cette augmentation d'indice et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives

Vote : Oui à l'unanimité.

Monsieur Jacques LAZZAROTTI souhaite connaître le nombre de salariés du SICEC.

Réponse : le syndicat emploie 8 salariés ; une directrice/animatrice principale, une assistante de gestion/chargée de communication, 2 chargées de missions, 3 techniciens rivières et un agent d'entretien.

- **Demande de financement des actions de communication 2016 :**

La conception, l'édition et l'envoi des documents de communication du contrat global Sequana sont financés par l'AESN.

Il est proposé de solliciter l'AESN pour un financement à hauteur de 80% des dépenses relatives à cette action.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement du budget prévisionnel et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : Oui à l'unanimité.

- **Accueil et financement d'un stagiaire pour la poursuite du suivi de l'impact morphologique de l'effacement d'ouvrages hydrauliques :**

Afin de poursuivre l'étude démarrée en 2015, un nouveau stagiaire intégrera l'équipe du SICEC en mai 2016 pour une durée de 6 mois.

Un employeur qui accueille un stagiaire plus de 2 mois consécutifs ou non, au cours de la même année scolaire ou universitaire, doit lui verser une gratification minimale. Cette obligation s'applique aux entreprises, aux administrations publiques, aux associations ou tout autre organisme d'accueil.

La gratification est mensuelle : elle doit être versée chaque mois et non pas en fin de stage, et est due dès le premier jour de stage. Pour une convention signée entre le 1er janvier et le 31 août 2015, la gratification mensuelle minimale est de 544 €. Cette somme est exonérée de cotisations sociales.

Il convient de prévoir le versement de cette gratification ainsi que de solliciter un financement auprès de l'AESN.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement du budget prévisionnel et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : Oui à l'unanimité.

- **Budget primitif 2016 :**

Voir documents PDF.

Vote : Oui à l'unanimité.

- **Affaires diverses**

Le Président informe les membres du comité du départ de Florian PONTRAMON, technicien rivière référent Seine et Laigne, au 23 mars 2016. Il sera remplacé par François-Xavier LOUCHET à compter du 4 avril 2016.

Monsieur Jacques LAZZAROTTI demande pourquoi la Laigne ne figure pas dans le tableau de mesure des débits qui est envoyé aux communes par le SICEC chaque semaine.

Réponse : les chiffres transmis sont issus de stations de mesure présentes sur certains cours d'eau, or il n'existe pas de station sur la Laigne.

Monsieur Jacques LAZZAROTTI fait remarquer que l'entreprise ayant effectué les travaux d'entretien de la ripisylve sur certaines communes n'a pas terminé son travail et a laissé les arbres coupés sur place. Il souhaiterait savoir quand ceux-ci seront évacués.

Réponse : l'entreprise Entr'in 52 a choisi de sous-traiter l'évacuation des grumes à l'entreprise D'Herbomez qui devrait réaliser les travaux à partir du mois de mai. L'entreprise D'Herbomez sera responsable en cas de dégradation des terrains, il conviendra d'en avertir le SICEC le cas échéant.

Monsieur Vincent CHAUVOT demande où en sont les démarches liées à l'évolution de la compétence GEMAPI.

Réponse : les commissions départementales doivent statuer très prochainement sur le projet de syndicat mixte présenté. Celui-ci devrait être créé en 2018 et intégrera 6 communautés de communes sur les départements de la Côte d'Or, de l'Yonne et de la Haute-Marne (le projet initial intégrant l'Aube jusqu'à Bar-sur-Seine ayant été abandonné). Les premières transformations commenceront dès 2017 avec l'adhésion au SICEC des communautés de commune Auberive Vingeanne Montsaugonnais et Tonnerrois en Bourgogne.

Monsieur Damien ROGNON s'interroge sur l'avenir du technicien rivière affecté au département de l'Aube suite à la création du nouveau syndicat.

Réponse : les conventions passées entre le SICEC et les syndicats aubois seront automatiquement transférées au SDDEA lorsque celui-ci héritera de la compétence GEMAPI sur le département. Le fonctionnement du technicien ne devrait donc pas changer.

La réunion s'achève et les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.